

Litiges Service compris

Sud Radio appelle les conciliateurs en renfort



La station Sud-Radio a saisi l'opportunité de la promulgation de la loi de modernisation de la justice pour s'intéresser à la conciliation de justice. Invitée de Véronique JACQUIER, l'animatrice Service compris de ce mardi 10 janvier notre collègue Catherine CHINI GERMAIN, conciliatrice à Paris. Titre sans équivoque de l'émission : « **litiges, les conciliateurs appelés en renfort** ».

Sud Radio a saisi l'opportunité des dernières dispositions législatives de la loi de modernisation de la Justice promulguée le 19 novembre 2016, pour ouvrir ses micros et détailler la démarche de résolution amiable des litiges menée par les conciliateurs de justice. « Le ministère public cherche 600 nouveaux conciliateurs » lance à l'antenne l'animatrice. Pour désengorger les tribunaux.

Des bénévoles assermentés

« **La nouvelle loi de modernisation de la justice a signé l'arrêt de mort de la justice de proximité et les conciliateurs ont un sacré rôle à jouer** » entame sans nuance à l'antenne l'animatrice pour introduire son sujet du jour. Au fait, comment ça marche la conciliation ? Combien êtes-vous, interroge l'animatrice en tendant son micro à Catherine CHINI GERMAIN.



Bonne occasion pour la conciliatrice parisienne d'expliquer son rôle et son contexte d'intervention.

« **Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice. Un bénévole assermenté** développe Catherine. **Il exerce de manière extra-**

judiciaire en tenant des permanences dans les mairies, ou des lieux de justice. Les maisons de la justice et du droit ou bien encore des points d'accès aux droits. Au tribunal, il exerce aussi sa fonction dans le cadre de délégation du juge ».

Depuis le 1er avril 2015, avant tout procès, complète la conciliatrice parisienne, il faut justifier d'avoir essayé un règlement à l'amiable du litige. « **C'est un véritable métier** commente notre collègue parisienne. **On est formé à l'école nationale de la magistrature et il faut avoir 3 ans d'expérience juridique** ».

Acteur de paix sociale

Au bout du fil, Clément, un auditeur de Bordeaux. Il

est en conflit avec des voisins trop bruyants mais ne souhaite pas aller au procès. **« Prenez rendez-vous en mairie avec un conciliateur** lui conseille Catherine. **C'est gratuit et confidentiel.** Et pour ne pas envenimer des relations conflictuelles, il faut aller aussi vite que possible à la rencontre du conciliateur, avant que le litige ne s'enkyste insiste la conciliatrice. **« En plus ça va très, très vite. 3 semaines d'attente au grand maximum »** assure la conciliatrice de Paris.

Catherine et conciliatrice depuis une quinzaine d'années. Ancienne chef d'entreprise, elle avait souhaité la retraite venue, retrouver des activités liées au droit qui l'a toujours passionné. C'est ainsi qu'elle a orienté ses recherches vers la résolution amiable des conflits

« Le conciliateur est un acteur de paix sociale insiste Catherine. **Il contribue à faire vivre en société, de manière apaisée. Quand on va en justice, il y a forcément un gagnant et un perdant. En conciliation par contre les deux parties sortent gagnantes »** insiste Catherine.

Le même job

La différence entre médiation et conciliation, questionne l'animatrice ? **« C'est en fait un même job. Une même technique pour aider deux parties en conflit à résoudre leurs difficultés. C'est le statut qui les différencie. Le conciliateur est un bénévole qui reçoit seulement des menus des défraiement pour ces menues dépenses de mission. Le médiateur, par contre, est un professionnel rétribué ».**

Et comment devient-on conciliateur de justice ? **« Pas besoin d'être forcément un juriste aguerrri. Il faut par contre disposer d'au moins 3 années d'expérience juridique pour être bien imprégné du processus judiciaire et des lois ».**

« Vous recevez dans des permanences, vous faites le même job que les parlementaires » plaisante l'animatrice de Sud-Radio.

«Pas vraiment, mais c'est vrai que les conciliateurs reçoivent en proximité les personnes en butte à des difficultés dans leur permanence. Notre taux de réussite atteint 60 à 65 % selon la nature des litiges se réjouit encore la conciliatrice parisienne. On est bon dans tout ce qui touche qui concerne les problèmes de location, de copropriété. Nous sommes aussi très

sollicités et efficaces dans les litiges de consommation ainsi que dans des litiges de voisinage ».

« Les conciliateurs sont précieux pour désengorger la justice et faire de substantielles économies », pointe un brin perfidie l'animatrice de Sud Radio. Réplique de Catherine CHINI GERMAIN. **« Sans doute, mais bien plus précieuse est encore la contribution des conciliateurs à la relation sociale dans les apaisements qu'ils apportent ».**

Théo Le Diouron

Radio généraliste, originellement basée en Andorre, Sud Radio est basée à Labrège dans l'agglomération de Toulouse. Elle diffuse en région parisienne et dans le sud de la France.

Lien pour retrouver Catherine CHINI GERMAIN dans cette émission **Service compris** sur la conciliation de justice :

<http://www.sudradio.fr/Podcasts/Services-compris/Actualites/litiges-les-conciliateurs-appelles-en-renfort>